

Annexe 7 : Tableau du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) présentant le suivi de la mise en œuvre des recommandations du BEA-TT dans le champ remontées mécaniques

Remontées mécaniques : Recommandations émises en 2018

recommandation clôturée : **C**
recommandation en cours : **EC**
suite non connue : **NC**

Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation	Entité	Date réponse	Suites données et état d'avancement	Code
Immobilisation et évacuation tardive du téléphérique « Panoramique Mont Blanc » le 8 septembre 2016 à Chamonix	R4	Établir la liste minimale des risques à prendre en compte dans les études de sécurité des téléphériques à récupération intégrée, et la mettre à disposition des bureaux d'études et exploitants. Imposer, dans ces études de sécurité, la prise en compte de dispositions	STRMTG	30/11/18	Les principes de la réponse à la recommandation ont été définis lors réunion profession du 13/11/2018 et ont été donnés dans la réponse du STRMTG au BEA-TT en date du 30/11/2018. Pour la partie « liste minimale des scénarios », une liste a été élaborée par le STRMTG sur la base des dossiers de récupération intégrée déjà validé et du retour d'expérience des cas avec immobilisation de téléphériques. Elle est communiquée pour l'instant au cas par cas aux professionnels concernés par des projets de téléphériques avec récupération intégrée. Il a été décidé début 2023 d'intégrer dans la norme européenne EN1909 (évacuation / récupération) le sujet de la récupération intégrée. Le STRMTG est l'animateur du groupe de travail européen qui a débuté ses travaux d'élaboration de la nouvelle norme évacuation / récupération fin 2023. Plusieurs réunions sont planifiées entre fin 2023 et fin 2024. La norme révisée ne paraîtra pas avant 2025 au mieux. Le STRMTG a d'ores et déjà proposé d'intégrer dans la norme une liste minimale des risques à prendre en compte. Pour ce qui concerne les dispositions ultimes, la DGITM a été sollicitée et a pris contact avec le ministère de l'intérieur (DGSCGC). Deux réunions ont déjà eu lieu entre nos services et la DGITM et le STRMTG sont en train de préparer des projets de textes pour créer le cadre juridique dans lequel inscrire ces plans ultimes. Ces projets seront ensuite soumis à la concertation avec la DGSCGC d'une part et les professionnels, essentiellement les exploitants, d'autre part.	EC

Remontées mécaniques : Recommandations émises en 2018 - suite

recommandation clôturée : **C**

recommandation en cours : **EC**

suite non connue : **NC**

Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation	Entité	Date réponse	Suites données et état d'avancement	Code
Immobilisation et évacuation tardive du téléphérique « Panoramique Mont Blanc » le 8 septembre 2016 à Chamonix	R5	Mettre en oeuvre un plan pour renforcer de manière pérenne le management de la sécurité de l'exploitation du Panoramic Mont-Blanc en : - garantissant la complétude de la documentation de sécurité, et la bonne information des personnels et interlocuteurs externes qui doivent l'appliquer ; - assurant une traçabilité et un suivi des défauts de fonctionnement, ainsi que de la réalisation des actions conduites pour y remédier, - assurant une traçabilité exhaustive des incidents et accidents pour consolider le retour d'expérience ; - assurant un plan de maîtrise des interventions des prestataires lors des périodes d'exploitation.	CMB	07/12/18	La CMB a mis en œuvre un système de gestion de la sécurité en application de l'article R342-12 du code du tourisme. Elle a choisi que ce système soit audité par tierce partie afin de garantir une démarche d'amélioration continue. Toutefois, et sans attendre les résultats de ces audits, elle a engagé pour le cas particulier de la télécabine Panoramic Mont-Blanc, une démarche d'analyse particulière visant à renforcer pour cet appareil : - la documentation technique et de sécurité (consignes, procédures). - la traçabilité des événements et interventions ainsi que le retour d'expérience. - la maîtrise des interventions des prestataires. La CMB a indiqué souhaité limiter autant que possible de telles interventions pendant les périodes d'exploitation.	EC

Remontées mécaniques : Recommandations émises en 2024

recommandation clôturée : **C**
 recommandation en cours : **EC**
 suite non connue : **NC**

Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation	Entité	Date réponse	Suites données et état d'avancement	Code
Enquête sur la collision des deux cabines avec les gares sur le téléphérique de La Saulire survenue le 29 septembre 2021 à Courchevel (Savoie)	R1	Afin de vérifier et d'améliorer la gestion des interfaces entre les garnitures et le système de freinage, mener les actions suivantes sur les installations de téléphériques et de funiculaires : - Avec la profession, mettre en place un processus de vérification de l'adéquation des garnitures des freins avec l'installation correspondante lors d'un changement de référence des garnitures. - Faire vérifier par les exploitants le risque d'atteinte d'une butée mécanique sur les pinces de freins (identifier si butée, vérifier les réglages adéquats, couvrir le risque le cas échéant). - Enfin, lors d'une modification ou d'un remplacement d'un système de freinage sur une installation existante, privilégier la mise en place d'un dispositif de détection d'usure de plaquettes.	STRMTG	04/10/24	Le STRMTG a prévu de mettre en place un groupe de travail avec la profession pour : - définir un processus de qualification à mettre en œuvre pour tout nouveau type de plaquette équipant un frein de sécurité sur un téléphérique (ou un funiculaire) si ce type est différent de celui installé précédemment ; - de réaliser une analyse pour identifier parmi les différentes conceptions mises en œuvre sur le parc français celles qui présenteraient un risque éventuel de mise en butée du frein de sécurité et le cas échéant éliminer ce risque ; - de réaliser une analyse et un état des lieux concernant la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de détection d'usure de plaquettes sur les freins existants. Un cahier des charges interne pour préciser l'organisation du groupe de travail a été élaboré début 2025 et la réflexion avec la profession sera lancée pour l'été 2025.	EC
	R2	Pour les projets de téléphériques, imposer l'enregistrement de la vitesse de l'installation, la date et heure, la distance parcourue ou localisation, l'état (ouvert / fermé) des freins F1 et F2, et tout autre paramètre pertinent à déterminer en plus des défauts et alarmes – même lorsqu'ils ne sont pas encore acquittés.	STRMTG	04/10/24	Le STRMTG a réuni le 28/03/2025 certains constructeurs électriques et représentant de domaines skiables de France pour échanger sur les dispositions à intégrer dans les guides RM1 et RM2 pour disposer à l'avenir des informations souhaitées. Ce travail préliminaire sera finalisé dans l'année 2025.	EC

Remontées mécaniques : Recommandations émises en 2024 – suite

recommandation clôturée : **C**

recommandation en cours : **EC**

suite non connue : **NC**

Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation	Entité	Date réponse	Suites données et état d'avancement	Code
Enquête sur la collision des deux cabines avec les gares sur le téléphérique de La Saulire survenue le 29 septembre 2021 à Courchevel (Savoie)	R3	Afin de vérifier et d'améliorer la gestion des interfaces entre les garnitures et le système de freinage, mener les actions suivantes sur les installations de téléphériques et de funiculaires : - Avec la profession, mettre en place un processus de vérification de l'adéquation des garnitures des freins avec l'installation correspondante lors d'un changement de référence des garnitures. - Faire vérifier par les exploitants le risque d'atteinte d'une butée mécanique sur les pinces de freins (identifier si butée, vérifier les réglages adéquats, couvrir le risque le cas échéant). - Enfin, lors d'une modification ou d'un remplacement d'un système de freinage sur une installation existante, privilégier la mise en place d'un dispositif de détection d'usure de plaquettes.	STRMTG	04/10/24	Le STRMTG a prévu de mettre en place un groupe de travail avec la profession pour travailler sur une redéfinition des rôles et responsabilités des intervenants dans la gestion des essais d'inspection annuelle, ainsi que sur le cadrage des modalités opérationnelles à prévoir. Un cahier des charges interne pour préciser l'organisation du groupe de travail a été élaboré début 2025 et la réflexion avec la profession sera lancée pour l'été 2025.	EC
	R4	Dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité, améliorer la traçabilité des documents, des produits et des actions réalisées sur l'ensemble de l'exploitation et de la maintenance des remontées mécaniques sous sa responsabilité	SV3	17/10/24	S3V a indiqué avoir établi un plan d'action pour prendre en compte cette recommandation, intégrant deux axes de travail : - réflexion sur le processus d'achat, traçabilité, mise à disposition des constituants de sécurité dans le cadre de la maintenance et des modifications, - gestion et mise à disposition auprès des équipes opérationnelles des notices à jour pour les différentes installations du parc.	EC

Remontées mécaniques : Recommandations émises en 2024 – suite

recommandation clôturée : **C**

recommandation en cours : **EC**

suite non connue : **NC**

Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation	Entité	Date réponse	Suites données et état d'avancement	Code
Enquête sur la collision des deux cabines avec les gares sur le téléphérique de La Saulire survenue le 29 septembre 2021 à Courchevel (Savoie)	R5	Améliorer la formation des agents, notamment concernant la bonne connaissance des installations et de leurs limites ; et améliorer l'analyse des incidents (détection des précurseurs, perception des situations anormales, profondeur d'analyse, évaluation des actions correctives).	SV3	17/10/24	S3V a indiqué avoir établi un plan d'actions pour prendre en compte cette recommandation, intégrant trois actions : - renforcement compétences techniques des équipes - renforcement du tutorat concernant les spécificités des installations - amélioration de la gestion du retour d'expérience relatif aux incidents exploitation / maintenance	EC